



Accident avec vehicule de travail

Par **bella37**, le **10/01/2013** à **14:08**

Bonjour, j'espère être sur le bon forum, je voulais poser une question concernant mon mari qui as eu un accident en septembre 2011 avec le vehicule de travail pendant qu'il allé faire un dépanage pendant les heures du travail. Il as eu un accident il as voulu dépasser un vehicule et il as legerment franchi la ligne blanche et il est rentre en colision avec une moto BMW, le monsieur du moto as était légèrement blésse au bras rien de grave. L'employeur de mon mari est venu vite fait sur place, la police aussi et il on pris une declaration a mon mari de qu'est qu'il ce passe et il as signé, depuis aucune nouvelle. Le monsieur en cause avec la moto n'etait pas content disant qu'il voulait porter plainte etc. Ma question est, ce normal que depuis il n'as rien recue, ni convocation a la police ni rien? pourtant son employeur lui as dit qu'il as du payer pour lui presque 400.000 euros et on ce demande est que ce normal de ne rien recevoir depuis tant de temps? Nous on s'attendait a un retrait de points, une convocation,etc, il ne connait même pas le nom du monsieur du moto car il voulait a l'epoque demander de ces nouvelles. Ou peut on ce renseigner voir si son employeur dit vrais d'avoir payé cette somme et que mon mari n'as rien reçu et qu'il est au courant de rien.rnMerci a vous de nous eclercir dans cette histoire.

Par **pat76**, le **10/01/2013** à **15:38**

BonjourrrnrnL'employeur a des documents qui justifie le paiement de 400.000 euros?rrnrnSi il y avait eu une suite à cet accident devant un Tribunal, votre époux aurait été obligatoirement convoqué.rnrnQue votre mari demande à l'employeur un extrait du jugement le condamnant à payer 400.000 euros etrnqu'il lui dise qu'il est étonné de n'avoir jamais été convoqué par la justice suite à la plainte du motard.rnrnVotre mari avait été en arrêt suite à cet accident?

Par **bella37**, le **10/01/2013** à **15:55**

Bonjour, merci de m'avoir répondu, mon mari aussi est étone par le fait que son employeur lui ai dit qu'il as paye cette somme et qu'il lui ai jamais montre aucun papier concernant cet accident. Mon mari n'as jamais etait en arrêt car il n'a pas etait blésse il as continue normalement son travail, juste la voiture de travail as eu le devant abîme. Ce qu'on trouve etonnant ce aussi le fait qu'il lui sort ca maintenant apres presque 2 ans et ce mon mari qui lui as pose la question, la disscution est survenue cet mois ci quand mon mari lui as parle d'un augmentation de salaire vu que ce le debut d'année et c'est la que son patron lui ai dit que ca lui as coute assez cher deja l'accident...donc on se pose bien de questions, est qu'il ne dis pas ca pour ne pas le augmenter ou ce quoi cet histoire qu'on comprend plus rien...Merci a vous encore de nous avoir répondu

Par **pat76**, le **10/01/2013** à **16:43**

Rebonjour bellarnrnL'employeur de votre mari doit raconter des histoires.rnrnQu'il donne la preuve de ce paiement de 400.000 euros.rnrnPour ne pas accepter la demande d'augmentation de salaire, il donne un argument qu'il ne pourra pas prouver.

Par **Lag0**, le **10/01/2013** à **19:14**

[citation]Pour ne pas accepter la demande d'augmentation de salaire, il donne un argument qu'il ne pourra pas prouver.[/citation]rnCeci-dit, l'employeur n'a pas à donner d'argument pour justifier son refus d'augmentation...